
LE SMIDDEST RECHERCHE :

Deux saisonniers « Accueil _ Sécurité » pour le phare de Cordouan

Lieu : Phare de Cordouan (phare en mer) - Le Verdon-Sur-Mer (33)

Organisme employeur

Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (organisme de droit public)

Durée du contrat saisonnier

- un contrat du 1er avril au 30 septembre 2023
- un contrat du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023 + les weekends de mai, juin suivant (6, 7, 8, 18, 19, 20, 21 et 27 mai / 4, 18, 24 et 25 juin)

Contexte

Le phare de Cordouan est l'unique phare en mer gardé des côtes de France. Il est ouvert au public d'avril à octobre, le pic de fréquentation se situant en juillet-août.

La visite du phare s'effectue à marée basse. Le transport des visiteurs vers le phare est assuré principalement par des sociétés privées de transport maritime qui proposent des départs depuis la rive gauche (Le Verdon-sur-Mer, Port Médoc) et depuis la rive droite (Royan). Quelques visiteurs se rendent également au phare avec leur propre bateau.

Le temps disponible chaque jour pour effectuer la visite du phare et donc le nombre de visiteurs admis à y entrer varient en fonction de la période.

En plus de cette restriction du nombre total de personnes par marée, la commission de sécurité a également limité l'accès au fût du phare à 49 personnes en simultané (sous condition de présence d'un personnel à l'intérieur). Enfin, l'accès à la partie supérieure (au-dessus de la salle des lampes) est limité à 30 personnes.

Missions du saisonnier

Pendant toute la durée des visites, en binôme avec un deuxième agent accueil/sécurité et en coordination avec les deux gardiens présents en permanence sur le phare, il est chargé de :

- l'accompagnement des visiteurs sur le bateau et le trajet jusqu'au phare (aller/retour)
- la gestion des flux de visiteurs sur le phare

Ses missions principales consistent à :

- compter le nombre de visiteurs dans la tour et veiller à ne pas dépasser les capacités autorisées (dans la tour, à partir de la salle des lampes et sur le balcon),

- rappeler aux visiteurs le respect des consignes de sécurité,
- réguler la durée totale de la visite, de façon à permettre un roulement et à garantir à chaque groupe le même temps à l'intérieur du monument,
- prévenir tout risque de panique à l'intérieur du fût,
- faire de la prévention vis-à-vis des visiteurs en cas de difficulté (coup de chaleur, déshydratation, fatigue à la montée)
- porter secours en cas de problème,
- prendre en charge les procédures d'évacuation en coordination avec les gardiens,
- assurer une interface relationnelle avec les gardiens pour la gestion des groupes et des difficultés,
- se coordonner avec le second agent accueil/sécurité.

Pendant les trajets en bateau, le saisonnier sera également chargé, à l'aller, de renseigner les visiteurs présents sur le bateau sur les conditions de déroulement de la visite et pourra être amené au retour à répondre aux questions.

Compétences et qualités requises :

- Sens de l'accueil, aptitude à gérer un groupe, à prendre la parole en public
- Rigueur, respect des procédures
- Capacité d'adaptation, autonomie, calme, sang froid
- Connaissance des règles relatives à l'accueil du public dans les ERP
- Bonne forme physique (nombreux étages à monter quotidiennement), savoir nager
- Anglais obligatoire (la pratique d'autre(s) langue(s) étrangère(s) serait un plus)
- Expérience de pompier volontaire et/ou de secouriste appréciée
- Expérience similaire dans un établissement recevant du public appréciée

Conditions de travail

Les agents saisonniers ne restent pas au phare en dehors des visites. Les trajets quotidiens pour se rendre sur le site se font en utilisant les bateaux des compagnies de croisières (les trajets quotidiens avec les bateaux sont compris dans le temps de travail). Les saisonniers arrivent au phare avec le bateau qui amène chaque jour le premier groupe de visiteurs, et repartent avec le dernier.

Ces départs/retours se font depuis les ports de Royan ou du Verdon-sur-mer (en fonction des horaires de départ de chaque bateau). Si le premier bateau part du port de Royan, il faudra s'y rendre en premier et rentrer au Verdon avec le dernier bateau. Inversement, si le premier bateau part du Verdon, il faudra s'y rendre en premier et rentrer à Royan avec le dernier bateau. Les horaires varient et donc le port de départ également.

Le passage d'un port à l'autre se fait en utilisant les services du bac (accès au bac gratuit sur présentation d'une carte professionnelle SMIDDEST).

Le temps de travail hebdomadaire, incluant les trajets en bateau et en bac, sera de 35 heures, répartis sur 6 jours.

Le temps de travail et les horaires quotidiens varient chaque jour en fonction de la marée et des horaires de visites. Le planning des horaires des bateaux est consultable sur le site du phare <https://www.phare-de-cordouan.fr/horaires-de-depart.html>.

Repos hebdomadaire : 1 jour fixe en semaine.

Les jours de congés correspondant à la période de travail seront pris à la fin du contrat.

Rémunération : SMIC Horaire

Envoyer CV et lettre de motivation à l'attention de Monsieur le Directeur du SMIDDEST
par mail à l'adresse suivante : o.roy@smiddest.fr au plus tard le **7 mars 2023**